

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2025

PROCES-VERBAL

Le quatre février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de M. LEMOUX Julien, Maire.

Présents : Mme FRÉTÉ - M. ENGUEHARD - Mme LEMOINE – M. LE MÉTAYER - M. NOURRY - M. PASCAL - M. ANCERNE - Mme GRONIER - Mme GRISSON - Mme LEBISSONNAIS -

Absents excusés : M. NOURY qui a donné pouvoir à Mme FRÉTÉ - M. BUREK - M. TROUVÉ - M. DUCLOS

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de de séance. Madame Anne LEBISSONNAIS est désignéE en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

L'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2025,
- Présentation des projets de budgets primitifs : Commune, SPIC et Photovoltaïque,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2025/010 – Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 28 janvier 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Sébastien LE MÉTAYER.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Compte Financier Unique Commune – SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque :

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de la Commune du SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque pour l'année 2024.

Budgets primitifs commune – SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Commune du SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque pour l'année 2025. Aucune observation n'a été faite concernant les subventions proposées.

Il a également présenté la liste des principaux investissements prévus en 2025 ainsi que les affectations de résultats de chaque budget.

Chaque conseiller va recevoir les différents documents budgétaires.

Les votes des budgets sont fixés au jeudi 20 février 2025 en présence de Mme LEPOULTIER, décideur local pour notre collectivité.

La séance est levée à 20h20.

La Secrétaire de séance,

Anne LEBISSONNAIS



Le Maire,

Julien LEMOUX

